

Le Président ouvre la séance à 10h30.

Mrs Claude AUBIN et Jacques DIEUMEGARD sont désignés secrétaires de séance.

Mr le Président demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant le marché de traitement des déchets pour la période 2011-2013. L'assemblée accepte.

Le procès verbal de la séance du 11 Juin 2010 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

INSTALLATION DES NOUVEAUX DELEGUES

Conformément à l'article 6 des statuts, les organes délibérants, communes, communautés et syndicats, membres du Syndicat Mixte de Traitement et d'Elimination des Déchets ont désigné leurs délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au Comité Syndical.

VU la délibération du Syndicat du Val de Loire,

Le Président déclare les nouveaux délégués installés dans leurs fonctions au sein de l'assemblée du SMITED :

Collectivité	Titulaire	Suppléant
SVL	13 M. POTIRON Jean-Louis M. PANNETIER Michel M. BERNIER Jean-Michel M. BONNEAU Jean-Claude M. BIRONNEAU Dominique M. LOISEAU Joël M. JOLLY Gérard M. PIERRE Gérard M. PETRAUD Gilles M. BETEAU Christian M. MAROLLEAU Thierry M. GOULEAU Michel M. GUILLOTEAU Guy	M. POINT Serge M. MORIN Yves M. MARY François M. AIRAUD Léopold M. GUILLET Jean-Marie M. MARCEAU Jean-Joseph M. BOISSONNOT André Mme REGNIER Dominique M. MERCERON Christian M. AUBINEAU Jacky M. BODIN Jean-Noël M. BODIN Jean-Pierre M. GUILLERMIC André
SICTOM LOUBEAU	9 M. ROULLEAU Claude M. PROUST Adrien M. NOCQUET Alain M. VILLENEUVE Emmanuel M. BERNARD Pierre M. THEBAULT Michel Mme FOUIN Yvonne M. CRINE Francis M. RAYNEAU René	M. PACAULT René M. VEILLET Daniel M. BOUTIN Patrick M. PASQUAY David M. PELTIER Jérôme M. MORIN Jean-Pierre M. JOFFRIT Christophe M. ANDRAULT Gérard M. HAYE Jean-Marie
SMC	10 Mme TRAVERS Marie Françoise M. CHARRON Gérard M. SAINT- LAURENT Gérard M. ARTAULT Roger M. BERTHELOT Jean-Pierre M. GARAUULT Claude M. BROSSEAU Antoine M. ROBCIS Jean-Pierre M. FAUCHER Bernard M. BALOGUE Claude	M. COSSET Joël M. DESTANDEAU Stéphane Mme VIVIER Sylvie M. MOREAU Léopold M. REGNIER Jacques Mme MATHIEU Marie-Claire M. PERGET Daniel M. VIELLARD Jean-Paul M. QUEIROS Alexandre M. MARTIN Claude

VAL DU THOUET	1	M. COIFFARD Jean François	M. CESBRON Jean Pierre
COULONGES	3	M. ONILLON Denis Mme BOULAI Aurélie M. MASSIAS Daniel	M. MORIN Joël M. DUTAULT Gilbert M. MOUSSET Paul
PARTHENAY	4	M. DIEUMEGARD Jacques M. MIGEON Bernard M. DERES Didier M. LECARDEUX Paul	M. FERJOU Jean-Marie M. CHARRON René M. IMBERT Claude M. VOY Didier
THENEZAY	1	M. CAILLEAUD Gérard	M. GUERINEAU Louis-Marie
CŒUR DU POITOU	2	M. DENIS Luc M. FOUCHE Etienne	Mme DONNEFORT-GENDREAU Simone M. DELAIRE François
SMP THOUARSAIS	10	M. LAMBERT Jean M. LANG Gilbert M. COLLET Pascal M. FERJOU Claude M. GAUDICHEAU Jean-Jacques M. AUBIN Claude M. VERGNAULT Jannick M. PRINCAY Jacky M. JOLIVET Henri M. THURAUULT Jean-Pierre	M. HOUTEKINS Patrice Mme CLEMOT Marie-Line Mme LACOSTE-MILON Brigitte M. BONNIN Gérard M. BELLEANNEE André M. GOUIGNARD Joël M. RAMBAULT Pierre M. COLIN Jean-Marie Mme BROTTIER Anne M. COLLOT Christophe
COMMUNES AVFSTGL	1	Mme SEMILLE Marie-Joseph	M. MILLET Jean-Louis

Délibération AS dé170910-AA01

ELECTION DE 3 MEMBRES DU BUREAU

Suite à la démission de trois délégués membres du bureau, la désignation de nouveaux délégués par la CC du Pays Thénezéen, le Sictom de Coulonges Champdeniers et le SVL est assortie d'élections de 3 nouveaux membres du bureau.

Le Comité Syndical en l'absence du représentant de la CC de Thénezay décide de différer l'élection du membre et de ne procéder qu'au remplacement des deux vices Présidents.

Il est procédé au remplacement de chaque Vice Président par scrutins successifs individuels :

Le Président retient les candidatures suivantes :

Poste de 5^{ème} vice Président : M. ONILLON Denis

Poste de 6^{ème} vice Président : M. PANNETIER Michel

L'élection individuelle de chaque membre s'est effectuée et, au terme du 1er tour de scrutin :

Les résultats sont les suivants :

VICE-PRESIDENTS :

5 ^{ème} vice-président : M. ONILLON Denis	Suffr exp.: 32	Voix pour : 30	Bul Blc : 2	Nuls : 0
6 ^{ème} vice-président : M. PANNETIER Michel	Suffr exp.: 32	Voix pour : 31	Bul Blc : 1	Nuls : 0

Les nouveaux Vice-Présidents du Bureau Syndical sont déclarés installés.

Délibération AS dé170910-AA02

ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'article 22 du Code des Marchés Publics dispose :

« Lorsqu'il s'agit d'un Syndicat Mixte, la commission d'appel d'offres est constituée par le Président ou son représentant et par cinq membres du Comité Syndical, élus par le Comité à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ».

« Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la CAO par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. »

Il a été mis en place la dite commission le 28 juin 2008 et suite à la démission d'1 élu, il doit être procédé à son remplacement.

Mr PANNETIER Michel est élu membre en lieu et place de Mr MOREAU Jean-François.

En l'absence de représentant de la communauté de communes du Pays Thénezéen, l'assemblée décide d'ajourner le renouvellement de Mr GUERINEAU, démissionnaire.

Pour rappel la commission est constituée comme suit :

Titulaires

- Jacques DIEUMEGARD
- Marie-Françoise TRAVERS
- Michel PANNETIER
- Luc DENIS
- Henri JOLIVET

Président

- Claude ROULLEAU

Suppléants

- Jacky PRINCAÏ
- Jean-Claude BONNEAU
- Louis-Marie GUERINEAU
- Jean-François COIFFARD
- Bernard FAUCHER

Représentant du Président

- Jean-Louis POTIRON

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.

Délibération AS dé170910-AA05

PERSONNEL – RENOUELEMENT COMPETENCE OPTIONNELLE CNRACL AU CDG79

La mission obligatoire d'un centre de gestion se limite au contrôle de dossiers et à l'information sur la réglementation auprès des employeurs publics territoriaux. La loi lui permet néanmoins de créer un service optionnel pour instruire des dossiers CNRACL à la place de ses collectivités et établissements publics affiliés. Il est habilité à recueillir, traiter et transmettre à la CNRACL, pour le compte des collectivités et établissements publics, les données relatives à la carrière des agents.

Aussi, le Centre de Gestion des Deux-Sèvres propose à toutes ses collectivités et établissements affiliés cette mission optionnelle. Le SMITED est déjà adhérent à cette compétence optionnelle. Il convient de renouvellement son adhésion pour bénéficier de l'aide apportée par le CDG79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionner avec le CDG79 pour l'utilisation de ces prestations.

Le Président rappelle que ladite convention ne produit d'effet pécunaire que si l'on utilise les prestations proposées. En revanche, il est impossible de solliciter le concours du service optionnelle sans avoir passé de convention au préalable.

Le Comité syndical après en avoir délibéré autorise le Président à signer la convention ci-jointe avec le CDG79 afin de pouvoir utiliser le service optionnel du service retraites-CNRACL.

Délibération AS dé170910-AA03

PERSONNEL – BILAN SOCIAL 2009

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°97-443 du 23 avril 1997 modifié, le SMITED a établi son Bilan Social arrêté au 31 décembre 2009. Ce bilan social sera intégré à celui du Centre de Gestion qui recueille les données sociales des collectivités non dotées d'un comité technique paritaire autonome.

Le Comité syndical est informé des données sociales du SMITED arrêtées au 31 décembre 2009 et communiquées au CDG79.

Délibération AS dé170910-AA04

PERSONNEL – PLAN DE FORMATION 2011

Le règlement de formation adopté en octobre 2009 et mis en place conformément aux lois récentes relatives aux statuts de la fonction publique territoriale et notamment son volet formation demande la mise en place annuellement d'un plan de formation des agents du SMITED.

Le Président fait état du besoin de formation pour l'année 2011 issu d'entretien individuel et de recensement des besoins identifiés par les responsables de services et les agents.

Il est rappelé que le plan de formation 2011 sera basé sur les besoins obligatoires et nécessaires recensés. Ce plan de formation doit être présenté à la CTP du 23 novembre 2010 pour être applicable au 1^{er} janvier 2011.

L'assemblée en prend connaissance.

Mr le Président demande qu'une commission de formation soit instaurée pour débattre du plan de formation 2011. Sa composition et son mode de fonctionnement seront définis ultérieurement.

PERSONNEL - REGIME INDEMNITAIRE Mise à jour

L'évolution des métiers des agents du SMITED ainsi que leur professionnalisation implique une actualisation du régime indemnitaire.

L'institution du régime indemnitaire a été votée par le comité syndical du 30 novembre 2002 et il doit être mis à jour régulièrement en fonction des différents postes en place.

Le comité syndical adopte à l'unanimité la mise à jour proposée.

Délibération AS dé170910-AA06

AFFAIRES TECHNIQUES

ECO-EMBALLAGES – Dépôt de candidature pour l'extension des consignes plastiques

A la demande de ses adhérents, le SMITED se porte candidat sur l'appel à projet lancé par Eco Emballages pour expérimenter l'extension des consignes de tri sur les plastiques rigides et souples.

Il convient de :

- Mettre en place l'extension des consignes par l'expérimentation entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} octobre 2011,
- Assurer la continuité de l'expérimentation et de son suivi jusqu'à fin 2012 y compris en cas de contrat de service venant à échéance durant cette période,
- Disposé d'un centre de tri apte à recevoir le nouveau flux au plus tard en octobre 2011,
- Assurer la traçabilité complète des flux (collecte, tri, recyclage...)
- Mettre en place une organisation garantissant la qualité des informations techniques organisationnelle et économique permettant l'évaluation des résultats,
- Transmettre le rapport définitif comprenant en particulier tout les éléments de l'évaluation finale pour le 31 mars 2013 au plus tard,
- Signer un contrat site pilote avec Eco-Emballages.

Un Comité de pilotage spécifique est mis en place. Il sera composé d'élus en charge du projet, de techniciens, d'Eco-Emballages et de Valorplast. Sa composition et son mode de fonctionnement seront définis ultérieurement. Le SMITED signataire du contrat doit délibérer favorablement à ce projet, puis déposer un dossier de candidature définissant le périmètre concerné. Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Le Président du SVL demande que les fonds d'Eco-Emballages versés dans le cadre de l'expérience « extension des consignes plastiques » ne fassent pas l'objet d'une retenue de 5% pour frais de gestion par le SMITED.

Délibération AS dé170910-AT01

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAITEMENT DES DECHETS 2011-2013

Le Président informe l'assemblée qu'un nouveau marché devra couvrir les besoins de 2011, 2012 et 2013. Après lancement d'un appel d'offres et examen des offres, la commission d'appels d'offre retient :

Lot n° 1 : SITA Centre Ouest CSDU Amailloux PU HT : 55.00 € HT/tonne

Caractéristiques du lot

Nature du lot : Ordures ménagères résiduelles après collecte sélective et/ou prétraitement en centre de tri mécano biologique

Origine du site de transfert : Champdeniers et Sud Deux Sèvres

Durée : 12 mois (2011) renouvelable deux fois 2012 et 2013

Tonnage estimé : 5000 à 12000 tonnes/an

Lot n° 2: SITA Centre Ouest CSDU Amailloux PU HT : 55.00 € HT/tonne

Caractéristiques du lot

Nature du lot : Ordures ménagères résiduelles après collecte sélective et/ou prétraitement en centre de tri mécano biologique

Origine du site de transfert : Champdeniers et Nord Deux Sèvres

Durée : 12 mois (2011) renouvelable deux fois 2012 et 2013

Tonnage estimé : 5000 à 12000 tonnes/an

Le comité syndical, décide d'attribuer le marché de traitement des déchets ménagers à la Sté SITA centre ouest pour la période de 2011 à 2013 et autorise le Président à signer les pièces du marché conformément aux délégations accordées au Président par délibération du 13 juin 2008.

Délibération AS dé1170910-MP01

GUIDE INTERNE DES MARCHES PUBLICS : mise à jour

Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 10 février 2010 N°329100, le guide interne de procédure de passation des marchés adopté le 24 juin 2005, révisé les 19 mai 2006, 27 juin 2008 et 9 octobre 2009, doit être actualisé compte tenu des modifications des seuils applicables aux marchés passés selon la procédure adaptée fixée à l'article 28 du code des marchés publics.

- Marché en procédure adaptée de 1^{er} niveau : 0 à **3 999 € HT** pour les travaux, fournitures et services.
- Marché en procédure adaptée de 2^{ème} niveau : **4 000** à 192 999 € HT pour les travaux, fournitures et services.
- Marché en procédure adaptée de 3^{ème} niveau : 193 000 à 2 500 000 € HT pour les travaux uniquement.
- Marché en procédure adaptée de 4^{ème} niveau : 2 500 001 à 4 844 999 € HT pour les travaux uniquement.

La procédure formalisée est requise pour les marchés de fournitures et services dès lors que le montant est supérieur à 193 000 € HT, pour les marchés de travaux le montant doit être égal ou supérieur à 4 845 000 € HT ; le déroulement de cette procédure s'effectue selon les règles du CMP.

Le nouveau règlement est adopté à l'unanimité par les membres du comité syndical.

Délibération AS dé1170910-MP02

COMPOSTAGE- Avenir de la compétence

Il a été rendu compte de la réunion qui s'est tenue le 16 septembre en présence de tous les adhérents concernés par le compostage des déchets verts.

Il sera débattu du devenir de la compétence lors de la prochaine séance eu égard à la mise en adéquation des équipements existants et des gisements qui ne cessent de décroître et à demande de certaines collectivités qui souhaitent privilégier la gestion locale. Le SMITED ne jouerait dans ce cas qu'un rôle d'observateur de gestion du flux de déchets verts.

COMPOSTAGE- Convention Cooperl

La convention, qui liait le SMC et l'abattoir Cooperl (Arca) transférée au SMITED, arrivera à son terme le 31 décembre prochain. Cette convention définit les modalités de compostage des résidus organiques de l'abattoir (boues de Step, graisses et matières de tamisage).

Or, la réduction du gisement de déchets verts qui servent de structurant, remet en cause le bon équilibre de fonctionnement du process technique.

La poursuite des prestations de compostage conduites pour le compte de l'industriel sera directement liée à la volonté de l'exploitant de la plate forme de compostage de Ste Eanne.

LIGNE DE TRESORERIE – Renouvellement

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le SMITED doit contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 1.500.000 Euros à compter du 21 septembre 2010 dans les conditions ci-après indiqués :

Montant :	1.500.000 euros
Durée :	un an maximum
Taux d'intérêt applicable :	Euribor 1 semaine + marge de 1.20 %

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité le renouvellement de la ligne de trésorerie.

Délibération AS dé1170910-AF03

CLE DE REPARTITION DES FRAIS DE STRUCTURES POUR 2011

Les charges de structure et d'administration générale sont actuellement réparties au prorata du nombre d'habitant de chaque collectivité. La chambre régionale des comptes avait souligné que ces charges initialement appelées charges de premier établissement, devaient être réparties sur les services de manière à répercuter, selon une clé de répartition à définir, au mieux les charges administratives proportionnellement.

Le comité syndical propose que les charges administratives générales soient réparties entre les adhérents au prorata du chiffre de la population DGF de l'exercice N-1.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président du SVL demande la mise en place de commissions notamment la commission des finances qui doit pouvoir se réunir pour élaborer les orientations budgétaires à présenter à l'assemblée le 15 octobre prochain. Il rappelle que l'an passé, l'assemblée avait demandé la création d'une commission transport. Il réitère sa demande.

Le Président du SMITED renvoie au prochain bureau la création des commissions finances, transport et formation. Leurs compositions et leurs modes de fonctionnement seront alors définis.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h30.

Le Président du SMITED,
Claude ROULLEAU

Les secrétaires de séances,
Claude AUBIN Jacques DEUMEGARD